

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
<p style="text-align: center;">Défi 1</p>  <p>Quel avenir pour les espaces agricoles, face aux évolutions climatiques et sociales ?</p>	<p>1990 exploitations SAU de 112600 ha 9 % des surfaces agricoles valorisées en BIO 18 % des exploitations pratiquent la vente directe 30 % des exploitations sont concernées par des signes de qualité</p>	<p>La réponse aux besoins alimentaires du territoire par la production locale</p> <p>Un PNR « garde manger » de l'agglomération clermontoise (et au-delà?)</p>	<p>PAT Grand Clermont PNRLF</p>	<p>- Sensibiliser à l'adaptation de la production vers une production alimentaire saine et durable</p> <p>- Prospective à continuer à mener sur les outils de première transformation (ex : abattoir ou légumerie) pour répondre aux besoins de structuration des filières locales</p>
	<p>- Faible attractivité du métier agricole et difficultés de transmission : Difficultés à préserver les exploitants, à trouver des salariés, conditions de travail difficiles</p>	<p>La notoriété du territoire du PNR est à renforcer pour attirer des candidats à la reprise d'activités agricoles ou au déploiement de nouvelles activités/produits, et pour favoriser des reconversions professionnelles dans un contexte de cadre de vie agréable. Il y a un enjeu fort à connaître les départs prévisibles à la retraite et à chercher des repreneurs.</p>		<p>- Image de l'activité agricole à renouveler vers des productions diversifiées (animales + végétales) et complémentaires en circuits courts</p>
	<p>- Gestion durable de l'eau : raréfaction croissante, besoin de réduire la consommation et de faire évoluer les pratiques</p>	<p>La pérennité des activités et des retombées économiques liées à l'exploitation des espaces agricoles</p> <p>Les produits sous SIQO, sont à portée régionale et nationale, la vente directe ne peut tout résoudre.</p>	<p>- Animation des services de l'État sur la gestion quantitative (coordination de la gestion conjoncturelle et structurelle, expertise...). Les DDT sont chargées de la mise en œuvre de cette politique.</p> <p>- Animation du programme régional « 100 retenues » (accompagnement de la profession agricole sur le stockage de l'eau)</p> <p>- 11ème Programme d'intervention de l'AELB 2019-2024 révisé + Projet de Plan de Résilience 2023-2024 – levier 3</p> <p>- Mise en œuvre de la PAC, suivi du PAT</p>	<p>- Réaliser des études besoins/ressources (études « hydrologie, milieux, usages, climat » (HMUC)) sur le bassin Loire-Bretagne, tel qu'initié sur le SAGE Dore, et définir un plan d'actions multi-usages, voire mettre en place un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) si les enjeux le justifient.</p> <p>- Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques, notamment les éleveurs (stockage de l'eau, adaptation des prairies et des semences fourragères à la sécheresse, solutions innovantes...).</p> <p>- Démarcher le territoire, pour accueillir des porteurs de projets agricoles afin d'assurer le renouvellement des actifs agricoles.</p> <p>- Marchés de niche à repérer, à creuser, à encourager, à accompagner.</p>
	<p>- Adaptation au changement climatique: évolutions difficiles à anticiper, incertitudes sur la disponibilité des ressources</p> <p>- Les tendances d'évolution générale de la ressource sont bien identifiées à la baisse même si la répartition des pressions entre chaque catégorie d'usage reste à affiner (une ressource donnée peut servir à plusieurs usages, cas de l'AEP). 2 études locales sur les volumes prélevables/ressource ont permis d'établir un 1^{er} état des lieux. L'étude HMUC est lancée pour cette année.</p>	<p>L'adéquation des productions avec la ressource en eau, dans un contexte de raréfaction et d'augmentation des conflits d'usage</p> <p>L'adaptation des activités agricoles (principalement l'élevage sur ce territoire) à la moindre disponibilité de la ressource en eau, dans un cadre collectif (c'est-à-dire avec les collectivités, les particuliers et les industries)</p> <p>Du foncier disponible pour des activités agricoles complémentaires de diversification.</p>	<p>- 11ème Programme d'intervention de l'AELB 2019-2024 révisé + Projet de Plan de Résilience 2023-2024 – levier 3</p> <p>- Liens avec le PAT, mise en œuvre de la PAC, mesures de protection face à la prédation</p>	<p>- Aider les agriculteurs à évoluer vers des pratiques moins consommatrices d'eau. L'ensemble des projets devront être en cohérence avec la disponibilité et la qualité de la ressource</p> <p>- Mettre tous les acteurs de l'eau autour de la table pour bien partager les ressources.</p>
	<p>- Organisation des filières de proximité : besoin de structuration de la filière, opportunité pour le territoire pour alimenter les agglomérations extérieures</p> <p>- La structuration des filières est un sujet commun à de nombreux territoires et ce point est à mettre en relation avec les outils économiques présents sur le territoire (par exemple l'abattoir d'Ambert où l'implication du PNR LF est déjà bien présente)</p>	<p>Les fonctions écologiques et paysagères des espaces agricoles, avec des recompositions de l'occupation du sol et des structures agro-naturelles.</p> <p>Arrivée du loup sur le territoire.</p>	<p>- Dans le cadre du dispositif MAEC (PSN 2023/27) ; le PNRLF vient d'être sélectionné pour mettre en œuvre 2 PAEC (PAEC Hautes Chaumes du Forez, PAEC Plaines des Varennes-Aubusson) sur son territoire. Les exploitations pourront s'engager dans des contrats MAEC visant la préservation de la biodiversité au travers de la gestion des surfaces herbagères et pastorales, la gestion des zones humides et le maintien de l'ouverture des milieux</p> <p>- Liens avec le PAT, ne pas oublier l'abreuvement et les solutions techniques y compris sur les bâtiments</p> <p>- Évaluation et rapportage Natura 2000 / gestion forestière et agricole</p>	<p>- Synergies à trouver entre PAEC et les autres démarches territoriales portées par le PNRLF pour faciliter la mise en œuvre et la contractualisation des MAEC par les exploitations</p> <p>- Synergie avec Natura 2000 et conservation des habitats (landes, prairies sèches, tourbières) et des espèces occupants les espaces agricoles</p> <p>- Enjeux de conservation de ces milieux / changement climatique</p> <p>- Reconquête de superficie agricole, suite à récolte de plantations forestières pour favoriser la mosaïque de milieux et la richesse biodiversité</p> <p>- Être vigilant au maintien de la mobilisation du foncier agricole à une activité de production alimentaire dans un contexte de concurrence sur la ressource.</p> <p>- Accompagner le développement du pastoralisme : structuration des éleveurs, des terres et des filières - Vers un territoire pilote par rapport à la cohabitation avec le loup.</p>
	<p>- Un parc au cœur du Massif central : richesse d'être dans la plus grande prairie de France</p>	<p>Le maintien de la diversité des filières pour une agriculture plus résiliente et solide</p>	<p>Dans le cadre de la convention de Massif central 2021-2027, la feuille de route « développement des filières agricoles herbagères et connexes » a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer et promouvoir des produits et gammes de produits garantis d'un maintien et d'un développement de la valeur ajoutée ancrée dans les territoires du massif, - de maintenir les milieux ouverts herbacés de moyenne montagne, les espèces et communautés associées, et en optimiser la gestion. <p>Préservation du foncier agricole via les structures : permettre l'installation et garantir le maintien de la vocation agricole vis à vis des autres usages : urbanisme, énergie, tourisme etc.</p>	<p>- Poursuivre et renforcer la caractérisation des prairies et des modes d'alimentation permettant de garantir une ou plusieurs différenciations sensorielles et nutritionnelles, en intégrant les modifications liées au climat.</p> <p>Il s'agit de parvenir à terme à patrimonialiser les prairies du massif, à travers un facteur culturel commun. Les travaux conduits devront permettre de maintenir ce capital patrimonial qui constitue un facteur de résilience, notamment face à l'accroissement des aléas et de la variabilité climatique ; sur ce point, il convient de prévoir des adaptations et de formuler autant que possible des modalités d'atténuation. L'appui aux races locales de massif entre également dans ce cadre.</p> <p>- Maintenir les équilibres entre les crédits affectés à l'animation et au portage des politiques face aux investissements matériels dans le cadre des Fonds européens., en favorisant les innovations, les expérimentations au niveau des produits et filières.</p>
	<p>- La valorisation du patrimoine agricole : hydraulique (moulins), la structure pastorales des Hautes-Chaumes, les prairies permanentes</p>	<p>Valoriser et communiquer les inventaires du patrimoine pour tous les publics.</p>		<p>- Pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine pastoral, faire appel au service régional de l'inventaire.</p> <p>- Compléter des inventaires petit patrimoine (dont les thématiques restent à définir)</p> <p>- Pour la préservation/restauration des jasseries : dispenser un conseil architectural en se basant sur le guide de recommandations (faire connaître l'outil) et actualiser l'inventaire des jasseries (documenter l'existant, identifier les "plus patrimoniales") particulièrement coté Loire où l'inventaire de 1988 est lacunaire, développer l'ingénierie pour le montage d'un dispositif de financement ponctuel de sauvegarde des toitures les plus patrimoniales (couvertures en chaume et en tuile canal)</p>

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
 <p>Quel avenir pour la forêt, face aux évolutions climatiques et aux enjeux de mobilisation durable d'une ressource abondante ?</p>	<p>Un taux de couverture forestière de 56 % dont 28 % de forêts anciennes 183000 ha de forêts 93 % des surfaces forestières privées 70000 propriétaires 58M m³ de bois sur pied 55 % de prélèvement annuel 900 emplois directs</p>	<p>Le dépérissement des peuplements forestiers, accentué par l'effet du changement climatique. Le développement de l'expérimentation sur de nouvelles essences et sur des itinéraires sylvicoles adaptés.</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Conception d'outils d'aide à la décision sur le choix des essences à utiliser.</p> <p>Aadaptation des pratiques autour de plusieurs axes : - convertir la structure des forêts vers une diversité actuellement désignée par le concept de "forêt mosaïque", - renouveler les peuplements forestiers par régénération naturelle autant que possible, - planter essentiellement en enrichissement, - éviter autant que possible les coupes "rases" sauf suite à des problèmes sanitaires ou pour la réhabilitation de zones humides.</p>	<p>- S'appuyer sur les recherches menées par l'ONF et le CRPF pour identifier les essences et les itinéraires techniques permettant de résister aux effets du changement climatique. - Utiliser les outils financiers disponibles (plan de relance, volet forêt de la politique France 2030, etc.) pour financer les expérimentations permettant de rendre la forêt plus résiliente. - Apporter des réponses spécifiques au traitement des plantations FFN en favorisant les réflexions sur une replantation plus vertueuse sur de grandes unités de gestion.</p>
	<p>- Le manque de structuration du foncier forestier : morcellement, nombreux propriétaires</p>	<p>Une mobilisation accrue de la ressource forestière principalement en forêt privée compte-tenu de la maturité de certains peuplements et de l'accroissement de la demande en matériaux «bois»</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Prélèvement accru dans les peuplements surcapitalisés (principalement des gros et très gros arbres) dans les années 2010. Actuellement, l'ONF prélève essentiellement de la production biologique.</p>	<p>- Orienter les choix de gestion, de mobilisation et de valorisation des bois en forêt privée avec une animation renforcée s'appuyant sur les professions intermédiaires (techniciens forestiers, experts, coopératives) et les filières. - Réduire le morcellement du foncier privé en promouvant les documents de gestion (cibler notamment les petits propriétaires). - Sensibiliser et accompagner les propriétaires privés sur la gestion de leur forêt en développant des outils spécifiques (exemple des plans de développement du massif du CRPF). - Adapter le tissu d'entreprise de transformation pour pouvoir traiter tous les types et calibres de bois. - Valoriser et promouvoir l'utilisation du bois local.</p>
	<p>- Le déficit de gestion des peuplements : déficit de traitements sylvicoles des peuplements et de personnels permettant une meilleure gestion débat/tension autour des RTG des coopératives et des pratiques associées</p>	<p>La disparition de peuplements forestiers «patrimoniaux», notamment les sapinières historiques principalement en forêt privée</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Identification et préservation de ces peuplements, soit par la gestion en futaie irrégulière, soit par leur classement "hors sylviculture" (trame vieux bois - réseau "Frêne")</p> <p>Natura 2000 (politique portée désormais par la Région AURA depuis le 1^{er} janvier 2023) Obligation de reboisement après coupe rase : code forestier L124-5 et L124-6 et arrêté préfectoral DDT - SEF N° 2016-015 du 20 juin 2016</p>	<p>- Fixer des principes de gestion durable partagés pour la préservation des peuplements forestiers patrimoniaux. - Pour la forêt publique, dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées 2030, intégrer d'une part des forêts dans les espaces à statut de protection forte. - Conduire des démarches expérimentales pour la conversion partielle de certains sapinières, permettant à la fois de maintenir des sapins mais également de diversifier les essences. - Développer l'animation et la sensibilisation des propriétaires privés pour favoriser des pratiques de gestion et d'exploitation durable. Mettre à leur disposition des aides financières incitatives. Développer le rôle des professions intermédiaires (techniciens forestiers, coopératives, experts) en la matière. - Inciter les collectivités à acquérir les forêts à valeur patrimoniale.</p>
	<p>- Le déficit de gestion des peuplements : déficit de traitements sylvicoles des peuplements et de personnels permettant une meilleure gestion débat/tension autour des RTG des coopératives et des pratiques associées</p>	<p>L'optimisation et la pérennité des retombées locales de la mobilisation de la ressource</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Développement du bois façonné prévenu bord de route et des contrats d'approvisionnement avec des entreprises du territoire (63 et départements limitrophes)</p>	<p>- Créer une vision partagée pour une exploitation durable de la ressource forestière entre tous les acteurs de la forêt. - Dans la suite des Assises de la forêt et du bois de 2022, pour l'ONF et les communes forestières, développer les contrats d'approvisionnement en bois façonné au profit des transformateurs de proximité afin d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires en vue d'y assurer le développement des filières (notamment des scieries) et la relocalisation de l'économie et des emplois, notamment par la contractualisation. - Promouvoir l'utilisation du bois localement afin de réduire les transports (export/import), de sorte à limiter la pollution et faire travailler les entreprises locales. - Valoriser les filières professionnelles et les métiers qui y sont liés en s'inspirant notamment de la démarche conduite par la sous-préfecture de Brioude en lien avec Fi-Bois et la CAPEB.</p>
	<p>- Le déficit de gestion des peuplements : déficit de traitements sylvicoles des peuplements et de personnels permettant une meilleure gestion débat/tension autour des RTG des coopératives et des pratiques associées</p>	<p>L'accroissement du clivage et des conflits relatifs à l'exploitation de la forêt au sein de la société</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Mise en place de groupes de travail, conception d'outils de communication pour des publics variés.</p>	<p>- Développer le dialogue forêt société pour améliorer l'acceptabilité des "coupes" de bois. Ce dialogue doit permettre d'intégrer la possibilité de recourir à la mécanisation maîtrisée pour les exploitations, considérant le contexte de dangerosité qui caractérise le métier bûcheron. - Améliorer la communication sur l'importance de la filière bois dans l'économie et le stockage du carbone. - Communiquer pour dédramatiser la mécanisation, tout en renforçant la sensibilisation des professionnels sur des pratiques respectueuses des sols et de la biodiversité. - Sensibiliser et responsabiliser les élus sur le contrôle des aménagements forestiers réalisés.</p>
	<p>- Le déficit de gestion des peuplements : déficit de traitements sylvicoles des peuplements et de personnels permettant une meilleure gestion débat/tension autour des RTG des coopératives et des pratiques associées</p>	<p>La diminution de la fonction de protection des espaces forestiers (maintien des sols, protection de la ressource en eau, accueil de la biodiversité, stockage de carbone,...) principalement en forêt privée</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Montée en puissance de la trame verte en forêts publiques, protection des sols lors des exploitations, protection accrue -voire restauration- de zones humides intraforestières.</p> <p>Le volet forestier de France 2030 qui vise avant tout à soutenir la capacité en matière de stockage de carbone par la forêt.</p>	<p>- Garantir le caractère multifonctionnel des espaces forestiers en tenant compte et en préservant la richesse des milieux. - Mener une réflexion particulière en lien avec l'ONF sur le reboisement des zones humides localisées sur d'anciennes plantations du FFN. - Veiller au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique en particulier dans le cadre de l'intégration de nouveaux peuplements forestiers plus résilients au changement climatique (problématique des cervidés).</p>
	<p>- Les évolutions des peuplements et la mobilisation durable de la ressource - Plantation monospécifique de douglas - Erreurs commises avec les plantations FFN des années 50/60 - Déficit de personnels permettant une meilleure mobilisation : bûcherons manuels ,ETF (travail du sol,plantation,...)</p>	<p>La lutte contre les risques naturels à travers une gestion forestière adaptée qui tienne compte de l'entretien des espaces forestiers publics/privés, du choix des essences et de l'accès des secours</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Début d'organisation avec le SDIS sur les risques de feux de forêt. Premières tournées de surveillance en 2023 pour partie consacrées à ce sujet.</p> <p>Travail de fond des services R & D de l'ONF sur l'adaptation des essences et des pratiques sylvicoles, rappel de la politique d'anticipation de la vulnérabilité des forêts en vue de maintenir un couvert forestier.</p>	<p>- Veiller à ce que les techniques sylvicoles permettent le maintien des sols dans les pentes dans les secteurs concernés par le risque d'érosion. - Veiller à ce que la desserte forestière soit étudiée de sorte à prévenir les départs de feu. - Sensibiliser les acteurs sur la vulnérabilité des forêts au risque incendie accrue dans le cadre du changement climatique.</p>
	<p>- La valorisation locale de la ressource...vers plus de «plus-value»? - Important réseau de scieries /réponse à la demande ? - Déploiement de la 2ème transformation</p>	<p>Le maintien des emplois liés à la forêt et leur développement</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Maintien des personnels de l'ONF, notamment les effectifs d'ouvriers forestiers sur le territoire du parc.</p> <p>Le soutien à la mobilisation raisonnée du matériau bois, notamment issu des forêts publiques, contribue au maintien d'un maillage local d'entreprises de travaux forestiers (emplois non délocalisables).</p>	<p>- Sur le territoire du PNR, la filière bois est importante, du fait notamment de peuplements productifs et d'une bonne implantation. Il convient de maintenir cette dynamique, en faisant la promotion des métiers de la forêt auprès des jeunes et en maintenant toutes les conditions d'une économie forestière rentable. - Favoriser le maintien et le développement des entreprises de 1ère et 2^e transformation, en renforçant leur polyvalence et l'innovation.</p>
	<p>- La valorisation locale de la ressource...vers plus de «plus-value»? - Important réseau de scieries /réponse à la demande ? - Déploiement de la 2ème transformation</p>	<p>La préservation des petits chemins forestiers patrimoniaux face à une mécanisation croissante</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Lorsqu'ils sont identifiés, leur préservation peut être garantie dans les documents de gestion durable.</p>	<p>- Veiller à la cohérence de la desserte des massifs à travers la mise en place d'une voirie forestière structurante et de pistes de débardage répondant aux besoins réels de l'exploitation. - Mettre à jour et compléter les schémas de desserte forestière pour avoir une vision claire des besoins en termes d'exploitation forestière et ceux concernant les autres fonctions notamment récréatives ou touristiques. - En lien avec le service régional de l'inventaire, identifier les chemins forestiers remarquables pour les préserver et les valoriser, en permettant leur valorisation touristique et auprès des habitants, ceci y compris en construisant des résidences d'artistes qui pourraient mettre en valeur de manière éphémère ces lieux remarquables. - Mener un inventaire des éléments de petit patrimoine présents dans les secteurs forestiers et les préserver (zone de vigilance ou d'évitement à prévoir lors de réalisation de pistes forestières par exemple)</p>
	<p>- La valorisation locale de la ressource...vers plus de «plus-value»? - Important réseau de scieries /réponse à la demande ? - Déploiement de la 2ème transformation</p>	<p>Le maintien du dialogue entre les différents acteurs autour des loisirs motorisés</p>	<p>ONF pour la forêt publique : Les missions de l'ONF intègrent une instruction technique des demandes de manifestations en forêt, dont les pratiques motorisées. Cette instruction vise à protéger les espaces naturels et forestiers ciblés.</p>	<p>- Développer et planifier des actions de police pilotées, si besoin en interservices, vis-à-vis des véhicules terrestres à moteur dans les secteurs où leur circulation est interdite. - Réfléchir l'accès aux lieux de pratiques sportives de nature afin de limiter les conflits d'usages liés à la cohabitation et à la fréquentation des sites. - Poursuivre la politique de concertation engagée à l'échelle du PNR afin d'améliorer le dialogue entre gestionnaires d'espaces et pratiquants. - Développer une dimension éducative par la sensibilisation des pratiquants, notamment des plus jeunes, à l'environnement et au développement durable à travers les pratiques sportives de nature en milieu naturel.</p>

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
	<p>Une crise énergétique et climatique en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réchauffement climatique moyen à l'échelle de la région ARA est déjà de +2,1°C par rapport à la température pré-industrielle, alors que les accords de Paris visent une limitation de +1,5 à +2°C à l'échelle mondiale. - La production d'énergie primaire sur le territoire régional représente à peine plus de 10% des besoins régionaux. - L'utilisation de combustibles fossiles, dont les stocks couvrent les besoins sur une période limitée, fragilise la résilience du système. - L'importation d'uranium pour la production nucléaire est elle aussi une dépendance, même si les stocks peuvent couvrir plusieurs années. - Les matériels utilisés pour mettre en place des infrastructures d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques) sont également majoritairement importés. <p>Par rapport à la santé environnementale, le changement climatique influe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aire de répartition des espèces envahissantes pouvant avoir un impact sur la santé (l'ambrosie à feuille d'armoise, la processionnaire du pin, le frelon asiatique, le datura stramoine, la berce du Caucase, etc.) ; - Le risque d'apparition de nouvelles maladies telles que la dengue ou Zika associées à l'apparition de son vecteur le moustique tigre Aedes albopictus ; - La période d'émission des pollens ; - La période de présence et de l'aire de répartition de vecteurs de maladie comme la tique qui transmet notamment la maladie de Lyme ; - Les îlots de chaleurs en ville ; - La fréquence et la durée d'apparition d'algues telles que les cyanobactéries pouvant émettre des substances toxiques dans les zones de baignades ; - La disponibilité et la qualité de la ressource en eau ; - Le nombre et la durée des canicules avec des populations sensibles (population vieillissante) ; - Le nombre d'épisodes météorologiques extrêmes avec le risque sécuritaire et sanitaire (risque physique et santé mentale) pour la population. 	<p>La précarité énergétique des ménages qui risque d'être renforcée du fait de logements anciens et mal isolés et d'un éloignement des grands pôles de services induisant de longs trajets en voiture.</p> <p>Se rajoute à cela un effort de décarbonation des énergies dans les bâtiments, dont les logements, d'autant plus que les passoires thermiques seront progressivement interdites à la location.</p> <p>Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Cf. fiche Énergie)</p>	<p>Sur tout le territoire national, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique engagé, dans tous les secteurs, des réductions fortes et durables de consommations d'énergie ainsi que des changements de pratiques pour améliorer leur résilience face aux aléas naturels.</p> <p>Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Cf. fiche Énergie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la résilience du territoire et challenger les acteurs locaux (habitants et entreprises) vers des objectifs de sobriété, notamment énergétique, et d'adaptation. - Accompagner les acteurs locaux par des exemples et propositions d'actions concrètes, des temps d'échanges, des expériences. - Décliner avec l'ensemble des parties prenantes des modèles de transition, d'adaptation et de réaction au changement climatique à l'échelle territoriale dans le cadre de la ruralité, du lien Ville/Péri-urbain/Campagne, de la moyenne montagne, et du contexte hydrologique particulier du territoire. - Généraliser des bonnes pratiques adaptées aux enjeux liés à l'irrigation, au contexte agronomique et alimentaire, à la préservation du rôle essentiel des zones humides et à l'urbanisation. - Rechercher une réduction de vulnérabilité face aux problématiques de qualité et quantité d'eau tout en positionnant le syndicat mixte du PNR au mieux, dans la gouvernance dédiée, avec son approche pluridisciplinaire et systémique.
	<p>63 % des logements construits avant 1970</p> <p>22 % de la population en précarité énergétique pour les dépenses liées au chauffage</p> <p>Un taux de couverture théorique des consommations énergétiques par les énergies renouvelables de 15 %</p> <p>6000 logements recensés se chauffant au fioul dans le territoire du Puy-de-Dôme sur environ 30 000 logements (INSEE – 2016)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les logements construits avant 1948 en matériaux traditionnels n'ont pas les mêmes caractéristiques thermiques que les logements construits après 1948 souvent peu isolés. Ainsi, puisque la préservation du bâti traditionnel est indispensable afin de conserver l'identité des lieux à transmettre aux générations futures, l'isolation par l'intérieur des murs et toitures est à privilégier afin de ne pas dénaturer les paysages et la qualité des bourgs constitués de l'identité de ce territoire (toutefois, des isolations par l'extérieur avec des techniques traditionnelles chaux/Chanvre peuvent être adaptées au bâti). - Enjeu radon : le radon est un gaz radioactif invisible, inodore et sans saveur qui provient de la désintégration des éléments radioactifs contenus dans certaines roches. Il est classé cancérigène en particulier pour le poumon. En France, 2 000 décès par cancer du poumon auraient pour origine une exposition au radon. La Haute-Loire est particulièrement concernée par cette problématique. L'arrêté du 27 juin 2018 classe les communes de la Jeune Loire dans le potentiel le plus élevé. (https://www.irs.n.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx?Yh5Egd_JKUK). Il est important d'isoler les logements tout en veillant à la qualité de l'air intérieur en mettant en place une ventilation selon la réglementation. 		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les opérations de requalification du bâti ambitieuses tout en ayant une approche bilan carbone (voir les gains possibles en terme de réduction des émissions de GES par rapport à l'impact des travaux). - Encourager l'utilisation de matériaux bio-sourcés. - Apporter des éléments à la population sur les différentes possibilités d'isolation par rapport à la typologie du bâti et la qualité du lieu. - Soutenir la diversité de l'offre de logements. - Poursuivre les efforts de conversion des modes de chauffage fossile vers le bois énergie (granulé, plaquette) en lien avec les producteurs de combustibles locaux et en favorisant la contractualisation pour limiter les variations de cours et sécuriser les approvisionnements. - Pour se protéger du radon, il est important d'isoler les logements et de mettre en place une ventilation selon la réglementation (qui aura aussi une influence sur la qualité de l'air intérieur). Les nouveaux logements peuvent se construire sur des vides sanitaires. - Mener des actions d'information pour prévenir et réduire les risques liés au radon sur les communes classées en zone 2 et zone 3 - Éclairer les choix de transition énergétique au regard des co-bénéfices pour la santé des habitants. Développer les démarches d'urbanisme favorable à la santé.
<p>Des consommations énergétiques importantes pour les transports, le résidentiel et l'industrie</p>	<p>La sobriété des modes d'habiter, de se déplacer et de produire, mise à mal par les évolutions sociétales, mais nécessaire sous la pression des contraintes.</p> <p>Effort à fournir de décarbonation des énergies dans les bâtiments, dont les logements, d'autant plus que les passoires thermiques seront progressivement interdites à la location.</p>	<p>L'ONF est engagé dans une démarche de sobriété énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les objectifs du SRADDET : réduire la consommation énergétique de la région de 23 % par habitant à l'horizon 2030 (par rapport à 2015) et porter cet effort à -45 % à l'horizon 2050 (respectivement -15 % et -34 % sur la consommation globale). - Afficher les ambitions en matière de transition énergétique par le déploiement des ENR. 	
<p>Une forte précarité des ménages en lien avec des logements anciens et une forte dépendance à la voiture individuelle</p>	<p>La sobriété des modes d'habiter, de se déplacer et de produire, mise à mal par les évolutions sociétales, mais nécessaire sous la pression des contraintes. La diversité de l'offre de logements pour que les parcours résidentiels fonctionnent, dans un contexte de précarité</p> <p>Afin d'assurer une sobriété des usages de logement (diminuer les m² par habitants sans réduire l'offre du territoire)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les possibilités de développement des ENR et caractériser/préciser les potentiels. - Accompagner/initier le développement de projets. - Investiguer la production de biogaz et ses différentes voies de valorisation (cogénération avec une valorisation locale de la chaux, injection à proximité des réseaux de gaz) mais aussi les différentes opportunités de produire et de consommer localement du BioGNV pour la mobilité des collectivités, des entreprises, voir des particuliers en complément de la mobilité électrique. - Renforcer le cadencement de l'offre de mobilité collective (trains, autocars). 	
<p>Des rénovations énergétiques en cours</p> <p>Un déploiement du numérique qui réduit certains déplacements</p>	<p>L'augmentation de la production locale d'énergies renouvelables, liées aux ressources disponibles sur le territoire (solaire, bois, éolien, ...).</p> <p>La production d'énergie primaire sur le territoire régional représente à peine plus de 10% des besoins régionaux.</p> <p>Les matériels utilisés pour mettre en place des infrastructures d'énergies renouvelables (éolienne, panneaux photovoltaïques) sont également majoritairement importés.</p> <p>Le développement éolien est assez contraint sur le territoire du parc notamment compte tenu de la présence de secteurs utilisés par l'aviation militaire.</p> <p>Les potentiels de développement du solaire sont majoritairement portés par le secteur résidentiel et notamment les logements individuels (source ORCAE).</p> <p>=> le potentiel de développement des énergies renouvelables électriques est principalement diffus et appelle donc des actions fortes et un accompagnement appuyé pour maximiser la captation du gisement.</p>	<p>La programmation pluriannuelle de l'énergie définit la contribution du secteur énergétique à la stratégie nationale Bas Carbone. Elle fixe les objectifs de développement des différentes filières renouvelables correspondant à cette contribution nécessaire à l'atteinte de la neutralité carbone. Le niveau de ces objectifs appelle une contribution de chaque territoire et une mobilisation forte pour accompagner un changement de dynamique.</p> <p>La stratégie de développement des contrats d'approvisionnement avec des entreprises du territoire (63 et départements limitrophes) intègre notamment la possibilité d'appréhender la commercialisation de bois énergie -bois bûche, production de granulés ou de plaquettes forestières-.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones favorables aux installations d'ENR à travers un schéma renouvelé de développement des ENR permettant notamment le mix énergétique et la préservation des paysages. - Offrir un cadre identifiant des zones de développement potentiel des ENR, et notamment les zones favorables au photovoltaïque telle que recommandées dans la charte départementale (63) pour le développement du photovoltaïque, signée par le PNR en octobre 2022. - Planifier et territorialiser le développement des ENR sur le territoire : prospecter les sites opportuns pour accueillir des projets d'ENR (étude), puis mettre en place une cartographie et accompagner les communes et EPCI à mettre en place des règlements (zonage et règlement écrit) dédiés dans leur document d'urbanisme pour favoriser ces ENR. - Sensibiliser via l'ARU les communes et EPCI au développement du solaire en toiture ou en ombrière dans leur document d'urbanisme (règlements, OAP) - Développer la décarbonation des mobilités. - Investiguer les opportunités d'agrivoltaïsme. - Promouvoir les effets bénéfiques pour la santé des actions de transition énergétique (qualité de l'air, sédentarité, précarité...) - Tenir compte des stratégies de décarbonation et de développement des ENR souhaitées par les territoires dans les plans climat air énergie 	
<p>De nombreux potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire</p>		<p>En ce qui concerne les énergies renouvelables, l'UDAP 63 se réfère à la Charte de développement des projets photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme ainsi qu'au schéma éolien du Parc. La question des énergies renouvelables est également traitée dans les SPR/AVAP et SPR/PPVAP. En effet, les centres anciens remarquables sont protégés de manière à ne pas altérer les caractéristiques et la qualité du patrimoine bâti ou paysager ayant suscité la création d'un SPR.</p>		
<p>Filières solaire et bois-énergie : des opportunités sur le territoire</p>		<p>Dans les secteurs protégés (périmètre de 500 d'un monument historique, site inscrit...), les UDAP conseillent les porteurs de projet sur les solutions techniques et les implantations possibles. L'objectif étant de ne pas altérer un paysage, un élément bâti remarquable, une entrée de bourg ou l'écrin d'un monument historique.</p>		
<p>Question controversée de l'éolien</p>		<p>La DDT63 réalise un accompagnement et suivi de mise en œuvre des plans climat air énergie des Communautés de communes Ambert-Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne.</p> <p>L'ARS émet des avis sanitaires dans le cadre de la demande d'autorisation ICPE des éoliennes</p>		

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complété par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc(prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
	<p>Besoin de reconquête des centres bourgs et du bâti ancien : Difficultés à passer à l'opérationnel, besoin d'accompagnement des projets et des porteurs de projet.</p>	<p>La capacité des habitants et des visiteurs à se déplacer, dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie</p>	<p>Programme Petites Villes de Demain : Ambert, Arianc, Billom, Courpière, Cunihat, Puy-Guillaume, Sauxillanges, Auzon, Allègre, Noirétable et accompagnement si demande d'un atelier des territoires Flash pour les autres communes.</p> <p>Action des DDT : - Promouvoir un développement durable des territoires (redynamisation des centres-villes et bourgs vs nouvelles construction en extension des enveloppes urbaines) et préserver le sol, patrimoine commun.</p> <p>- Prioriser la réalisation des logements dans les centres ville et bourgs, à proximité de l'intensité urbaine = des services et ainsi favoriser les mobilités douces.</p> <p>- Encourager la remise sur le marché de logements vacants.</p> <p>- Promouvoir les projets d'aménagement à proximité des gares, des lignes de TC et des pistes cyclables pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>- Sensibilisation et adhésion à l'intérêt de la sobriété foncière et de la fonctionnalité des sols (à travers le ZAN notamment).</p> <p>- Encourager à la revitalisation des centres villes et centres bourgs pour les rendre attractifs.</p> <p>- Promouvoir un développement dans l'armature urbaine et les polarités.</p>	<p>- Continuer à encourager et à aider les communes et EPCI à la mise en place de documents d'urbanisme, à réviser ceux existants pour se mettre en compatibilité avec le SCoT Livradois-Forez approuvé en 2020 et les lois récentes (dont la loi Climat et Résilience).</p> <p>- Accompagner la territorialisation du ZAN.</p> <p>- Sensibiliser et accompagner les communes au RNU par la prise en compte de la sobriété foncière.</p> <p>- Développer la mise en place de stratégie foncière en lien avec EPF Auvergne et autres EPF.</p> <p>- Identifier les friches et les dents creuses, logements vacants.</p> <p>- Favoriser, développer des opérations innovantes et des reconquête de friches ainsi que les actions de renaturation.</p> <p>- Accompagner la mise en œuvre des programmes PVD.</p> <p>- Expérimenter de nouveaux modèles d'aménagement des centres-bourgs (cv) aire urbain en préservant le patrimoine bâti mais en étant attractifs. Répondre aux attentes des nouveaux habitants.</p> <p>- Développer les actions de sensibilisation sur les sols et la sobriété foncière auprès des habitants et les associer à la définition de projet de renouvellement/aménagement centre bourg – espaces urbains.</p> <p>- Conduire une expérimentation visant à une analyse comparée de la construction neuve et de la rénovation (coût, pertinence écologique) pour communiquer auprès du grand public, des élus et du secteur BTP.</p> <p>- Travailler avec les acteurs du BTP spécialisés dans la rénovation.</p> <p>Sur le développement de l'urbanisme favorable à la Santé :</p> <p>- Développer des actions de sensibilisation des communes conformément à l'action 17 du PRSE3 « Intégrer les enjeux de santé-environnement dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement ».</p> <p>- Encourager des mesures qui permettent le développement d'un environnement sain, favorable au bien-être et réduisant dans le même temps les inégalités en s'appuyant sur les référentiels existants : Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » http://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils/. Outil d'aide à l'analyse des Plans locaux d'urbanisme au regard des enjeux de santé.+ guide ISADORA.</p>
	<p>Besoin de solutions alternatives à la voiture individuelle : Développement du non-déplacement, évolution des pratiques des habitants, développement d'outils alternatifs.</p> <p>83 % des trajets domicile/travail réalisés en voiture sur le territoire.</p> <p>Les PCAET intègrent des actions destinées à favoriser les mobilités alternatives et décarbonées.</p> <p>Les transports collectifs peu développés sur le territoire ne permettent pas de concurrencer la voiture individuelle. Le bassin de Thiers bénéficie toutefois d'un réseau ferroviaire (gare TER de Thiers – Clermont/Thiers en 45 min avec 8 allers-retours quotidiens), de lignes de car TER (Thiers/Boën et Thiers/Ambert) et d'un réseau de bus urbain et de transport à la demande du Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiermois. Sur le reste du territoire, seules les lignes de car régionales permettent une desserte des principales communes, mais avec une fréquence assez réduite (entre 2 et 9 allers-retours selon les trajets : Clermont-Ferrand/Chabreloche, Clermont-Ferrand/Arianc, Thiers/Châteaillon, Ambert/Valcivières, Ambert/Vertolaye). En outre, certaines entreprises de taille importante ont mis en place un transport par car pour leurs salariés (Sanofi, Michelin par exemple).</p> <p>Les 150 km de voie reliant Peschadoires (63), Darsac (43) et Estivareilles (42) ont été acquis par les collectivités locales riveraines, regroupées depuis 2010 au sein du Syndicat mixte Ferroviaire du Livradois-Forez, qui est hébergé dans les locaux du PNR Livradois-Forez. Cette voie est utilisée pour l'activité touristique et le fret : - deux associations exploitent des trains touristiques sur le tronçon sud de la voie, sur 90 km autour de La Chaise Dieu, avec une fréquentation annuelle d'environ 20 000 passagers ; - la ligne est également utilisée par l'entreprise Combrai qui achemine environ 38 000 tonnes par an de fret entre les papeteries de Giroux et la cartonnerie CELTA de Courpière. Cette activité a été interrompue depuis le 1er janvier 2022, par arrêté préfectoral, suite à une inspection qui a montré des désordres de géométrie de la voie (voie vétuste). La capacité d'autofinancement du Syndicat Ferroviaire est très limitée et lui permet très difficilement le minimum requis de travaux de maintenance et de rénovation de la voie. Ces travaux avaient bénéficié depuis 2010 de financements à hauteur de 80 % de l'État et de la Région dans le cadre de différents programmes. Le dernier financement a été obtenu en décembre 2019 auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc Livradois-Forez pour lui permettre de réaliser 600 000 € HT de travaux sur 2020-2021.</p> <p>Ligne TRAIN Clermont-St Etienne étude de réouverture Thiers-Boen La section Boën-Thiers constitue la partie centrale de la ligne Clermont-Ferrand – Saint-Étienne. Cette section, la plus montagneuse, fait l'objet d'une suspension des circulations depuis 2016. Un service de substitution par autocar a été mis en place. Devant la mobilisation d'un collectif local qui s'oppose à sa fermeture définitive et demande sa réouverture, le conseil régional a voté fin 2021 une convention d'études de 300 k€ avec SNCF Réseau (associant le CEREMA) pour expertiser les besoins de déplacement et envisager une réhabilitation à un coût éventuellement moins élevé que celui annoncé jusqu'à présent (à hauteur de 50 à 70 M€ évoqués en 2016). Le budget estimatif d'une remise en service dépasserait les 100 à 120 M€ compte-tenu de la vétusté complète de la voie et de la nécessaire reprise complète de la signalisation. Un Comité de pilotage de restitution est prévu au premier trimestre 2023.</p>	<p>La qualité du maillage de services et de commerces, pour répondre aux besoins des populations en limitant les déplacements</p>	<p>En 2022, le syndicat ferroviaire a obtenu un financement Etat (niveau départemental) de 400 k€ au titre du DSIL pour lui permettre de réaliser les travaux minimum nécessaires pour la remise en circulation des trains de fret entre Giroux et Courpière.</p> <p>Fin 2021, le syndicat mixte ferroviaire a été lauréat à un appel à manifestation d'intérêt « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD), proposé par l'ADEME et France Mobilité et dont les objectifs sont de : > Remettre à niveau l'infrastructure et ainsi assurer la sécurité des convois ferroviaires actuels et à venir. > Redéfinir la gouvernance et le modèle économique du syndicat mixte avec l'introduction de nouveaux partenaires, public ou privés et en s'appuyant sur des exemples concrets de réactivation des dessertes fines. > Sélectionner un opérateur unique pour l'exploitation, capable d'assurer tous types d'usage (fret, tourisme, voyageurs) avec une gestion intégrée, notamment sur la maintenance de l'infrastructure. > Animer des temps participatifs sur le territoire afin de promouvoir l'éco mobilité en lien avec les autres modes actifs et au service des citoyens et des entreprises.</p>	<p>- Favoriser l'efficacité des dispositifs dans la nouvelle gouvernance de la mobilité en identifiant le bon positionnement du syndicat mixte du PNR.</p> <p>- Promouvoir les projets d'aménagement à proximité des gares.</p> <p>- Poursuivre le travail de fond en faveur des lignes de Transport en commun et des pistes cyclables pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>- Renforcer le cadencement de l'offre de mobilité collective (trains, autocars).</p> <p>- Positionner le PNR comme un opérateur au service de la politique sportive et de mobilité en mettant en place des actions comme le dispositif « Savoir Rouler à Vélo ». (Exemple du PNR des volcans d'Auvergne)</p>
<p>11 pôles d'équipement structurants pour le territoire. 1 médecin généraliste pour 1400 habitants. 21 communes à plus de 20 minutes d'un service de santé de proximité. Une couverture 4G supérieure à 95 %. 7300 actifs travaillant dans l'unité urbaine de Clermont Ferrand.</p> <p>2950 logements sociaux. Depuis 2016, environ 200 logements neufs produits/an et 30 logements en rénovation. Pour la commune de Auzon on compte 5 logements localifs sociaux (LLS) parc privé sans travaux, et 1 LLS parc privé avec rénovation. Pour la commune de Allègre on compte 4 LLS parc privé avec rénovation, 5 LLS parc public acquisition amélioration, 15 LLS parc public neufs, et un EHPAD de 58 lits.</p>	<p>La qualité de l'offre culturelle et de santé et de son maillage pour soutenir l'attractivité du territoire et lutter contre la paupérisation</p>	<p>Développement de l'exercice regroupé pour les professionnels de santé afin de mieux répondre aux besoins de la population et aux attentes des professionnels.</p>	<p>- Conforter et valoriser l'offre culturelle de qualité existante : ciné-parc et le réseau de bibliothèques.</p> <p>- Appuyer et conforter l'implication des acteurs locaux dans le cadre du contrat local de santé Thiers-Ambert-Billom.</p>	
<p>Insuffisance de la diversité de l'offre de logements : Offre locative de qualité, offre pour les jeunes actifs et les personnes âgées, «nouveaux modes d'habiter» à développer.</p> <p>Une vacance croissante des logements et un taux élevé de résidences secondaires (notamment dans la moitié sud du territoire).</p> <p>80000 logements dont 11150 logements vacants. 76 % de propriétaires résidents. Un taux de vacance d'environ 14 %.</p> <p>Pourcentage des résidences secondaires en baisse dans le département 43 : 16,1 % en 2019 (17,1 % en 2013, 18,7 % en 2008).</p>	<p>Préserver un socle territorial de qualité, avec une identité paysagère marquée et non banalisée</p>	<p>L'État est présent dans l'élaboration des documents de planification de type PLH ET PLUIH.</p> <p>Programmes Petites Villes de Demain porté par l'ANAH et les DDT.</p> <p>Mise en œuvre du PDALHPD qui prévoit dans une action la production de logements sociaux dans les zones détendues.</p> <p>Dans le cadre des « porter à connaissance » réalisés par l'UDAP 63 pour les PLUI, il est demandé que les paysages de qualité à préserver soient identifiés. Ce socle territorial de qualité doit être préservé de tout aménagement ou installation dénaturant et banalisant les lieux, éolien, parc photovoltaïque etc.</p>	<p>- Favoriser pour la réutilisation et la restauration du bâti ancien qualitatif la réalisation d'études archéologiques simples et rapides (diagnostics d'archéologie préventive), visant à documenter le bâti avant sa réfection, mettre en évidence les éléments anciens et les documenter avant leur disparition. Ces opérations, menées en séries, pourraient donner lieu à des synthèses par bourg, utilisables pour nourrir le discours des visites patrimoniales. Ce sont aussi des outils d'aide à la décision lorsqu'il s'agit de mettre en valeur des éléments patrimoniaux : une fois les éléments patrimoniaux identifiés, il devient possible de les conserver et de les mettre en valeur.</p> <p>- Engager une réflexion pour promouvoir la culture industrielle du Parc et développer des approches innovantes pour favoriser la réindustrialisation.</p>	
<p>Interrogations par rapport à l'attractivité touristique et aux services offerts pour les visiteurs : mobilités touristiques, offre d'hébergement et de restauration, accueil à développer.</p> <p>L'hébergement touristique pour Chalmazel-Jeansagnière interroge, puisque pensé en dehors du centre-bourg et risque de nuire à l'attractivité des commerces du centre.</p> <p>Le Livradois Forez, une destination restée confidentielle : offre de tourisme non mise en avant dans la Loire, malgré le potentiel considérable de ce secteur.</p>	<p>Lutter contre le clivage ruraux/néoruraux grâce à une culture commune.</p> <p>Développer un tourisme adapté au territoire, répondant aux besoins de ses habitants et des visiteurs tout en préservant et valorisant les richesses patrimoniales.</p>	<p>- Ski nordique et tourisme 4 saisons : travailler sur la diversification de l'offre tant saisonnière (été et hiver) que sectorielle (nouvelles pratiques) afin de renforcer l'attractivité des territoires de moyenne montagne sur les 4 saisons en préservant et valorisant les richesses patrimoniales du territoire. La question du changement climatique va impacter les modalités de pratiques touristiques du parc. Au regard de la problématique d'enneigement à laquelle est confrontée la pratique du ski, il semble nécessaire de mener une réflexion globale à l'échelle du PNR quant à l'organisation et au positionnement des pôles sportifs et de loisirs sur de nouvelles activités/nouveaux publics. Des études relatives aux motivations de pratique peuvent être entreprises afin de repérer et anticiper les activités d'avenir sur le territoire du parc.</p> <p>- Les opérations archéologiques peuvent être médiatisées auprès du grand public, nourrir des programmes de conférences, et ainsi, contribuer à la connaissance historique du territoire, élément constitutif de l'identité territoriale. La restauration du patrimoine monumental, du petit patrimoine ainsi que les projets de réhabilitation de typologie particulière, les Jasseries par exemple pourraient s'inscrire dans une politique touristique.</p>	<p>- Ski nordique et tourisme 4 saisons : travailler sur la diversification de l'offre tant saisonnière (été et hiver) que sectorielle (nouvelles pratiques) afin de renforcer l'attractivité des territoires de moyenne montagne sur les 4 saisons en préservant et valorisant les richesses patrimoniales du territoire. La question du changement climatique va impacter les modalités de pratiques touristiques du parc. Au regard de la problématique d'enneigement à laquelle est confrontée la pratique du ski, il semble nécessaire de mener une réflexion globale à l'échelle du PNR quant à l'organisation et au positionnement des pôles sportifs et de loisirs sur de nouvelles activités/nouveaux publics. Des études relatives aux motivations de pratique peuvent être entreprises afin de repérer et anticiper les activités d'avenir sur le territoire du parc.</p> <p>- Les opérations archéologiques peuvent être médiatisées auprès du grand public, nourrir des programmes de conférences, et ainsi, contribuer à la connaissance historique du territoire, élément constitutif de l'identité territoriale. La restauration du patrimoine monumental, du petit patrimoine ainsi que les projets de réhabilitation de typologie particulière, les Jasseries par exemple pourraient s'inscrire dans une politique touristique.</p>	

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
<p style="text-align: center;">Défi 5</p>	<p>Faible attractivité du territoire pour les entreprises et certains profils de travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteurs qui n'attirent plus (industrie, agriculture), déficit d'offre immobilière de qualité et de services aux entreprises, - Profils de demandeurs d'emploi peu adaptés aux besoins, difficultés pour l'accueil de couples. 	<p>L'adéquation des filières productives à la raréfaction et au «renchérissement» des ressources (eau, sol, énergie)</p> <p>Préserver les espaces naturels et agricoles</p>		<p>- Analyser le potentiel de réinvestissement des friches d'activité</p>
	<p>Besoin important de reprise d'entreprises :</p> <p>Vieillessement des chefs d'entreprises, besoin de transmission, rupture avec le modèle de transmission familiale.</p>	<p>La richesse créée par l'écosystème économique territorial, à travers la synergie entre entreprises, l'économie de l'environnement et l'économie à but d'emploi.</p>		
	<p>36500 emplois sur place Plus de 1000 emplois perdus en 5 ans 8 emplois sur place proposés pour 10 actifs résidents 23 % d'emplois industriels, mais 1/5 des emplois perdus en 10 ans 1/3 des emplois dépendants des services publics/ au public</p>			
	<p>Problématique de transition vers de nouveaux modèles économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transition écologique, énergétique et sociale, adaptation des conditions de travail et des modes de vie, résilience de l'économie 	<p>Le niveau de valorisation des ressources locales (sol, sous-sol, forêt) et de captation de la valeur ajoutée associée</p>		
	<p>Besoin de nouvelles formations pour accompagner la transition du tissu économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montée en compétence, investissement de nouveaux champs d'activité, - Nouvelles formes d'organisation des entreprises, développement de l'apprentissage. 	<p>L'adéquation des filières (industrie, agriculture) aux nouvelles attentes sociales des entrepreneurs et des salariés</p>		

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complété par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
<p style="text-align: center;">Défi 6</p>  <p>Comment s'adapter à la raréfaction des ressources (eau, sols, biodiversité) ?</p>	<p>Une inadéquation des ressources disponibles avec les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des conflits d'usage en lien avec la diminution de la ressource => conflits inter-territoriaux à venir. - Nécessité de mieux connaître la capacité de la ressource utilisable en intégrant les effets du changement climatique. - Nécessité d'adapter les filières agricoles à un contexte de réduction de la disponibilité de la ressource en eau => question des retenues. - Nécessité de mieux connaître la situation du territoire en termes d'AEP (quelles territoires en situation d'insuffisance ? Quels types de prélèvements ? Quels utilisateurs ? Quelles compétences ?). <p>Des situations de pénuries d'eau sont rencontrées dans le secteur de Ambert-Arlican et de Thiers. IL existe aussi des secteurs AEP non sécurisés en période d'étiage, notamment les prises d'eau en rivières (ex : prise d'eau de Sauvessanges (63) alimentant le plateau de La Chaise-Dieu (43)).</p>	<p>L'augmentation des tensions autour de la ressource en eau</p> <p>Pour faire face à ces tensions, enjeux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une dynamique collective pour réduire ces tensions, - d'accompagner la structuration de la compétence AEP pour éviter des difficultés d'approvisionnement en période de sécheresse, - de restaurer les milieux aquatiques dégradés (continuité notamment) et de mieux reconnaître le rôle des zones humides. 	<p>L'essentiel des captages en eau potable est situé en forêt, souvent publique.</p> <p>La protection de la ressource en eau est intégrée dans la gestion de l'ONF (respect des arrêtés).</p> <p>Animation des services de l'État sur la politique de l'eau par la DREAL (coordination de la gestion conjoncturelle et structurelle, expertise...). Les DDT sont chargées de la mise en œuvre de cette politique (PAOT notamment) et de la PAC avec la mise en place de l'écorégime et des MAEC.</p> <p>Pour l'AELB : Etude HMUC (enjeu SDAGE), Projet de plan de Résilience – levier 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études besoins/ressources (études « hydrologie, milieux, usages, climat » (HMUC) sur le bassin Loire-Bretagne, tel qu'inité sur le SAGE Dore), et définir un plan d'actions multi-usages (voire mettre en place un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) si les enjeux le justifient). - Accompagner la structuration de la compétence AEP, pour éviter des difficultés d'approvisionnement en période de sécheresse. - Assurer la restauration des milieux aquatiques, dans le cadre de la compétence GEMAPI, notamment sur la continuité écologique, en partenariat avec les services de l'État, et dans la conciliation des usages (production d'énergie hydroélectrique dont le potentiel est à évaluer). Vaire engager un travail plus spécifique sur le patrimoine hydraulique (moulins) dans ce cadre. - Engager des démarches pour réduire l'usage des produits phyto-sanitaires. - Justifier, dans les documents d'urbanisme, l'adéquation entre perspective de développement et disponibilité de la ressource en eau. - Inciter les industriels à trouver des alternatives et des solutions de rationalisation de leurs prélèvements d'eau. - Apporter expertise et mode de faire sur les bassins versants du territoire en dehors de la Dore, notamment ceux qui ne sont pas couverts par des contrats territoriaux (par exemple : la Senouire) - Sensibiliser tous les citoyens et usagers aux enjeux liés à l'économie d'eau.
	<p>Des pressions qualitatives et quantitatives sur les masses d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation qualité : pollutions domestiques (assainissement) et agricoles, enrésinement. - Aggravation liée aux déficits quantitatifs (assecs plus fréquents). - Besoins/prélèvements en augmentation. <p>Nécessité de compléter la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dégradation de la qualité est à relativiser au regard des 70 % de masses d'eau en bon état. - Evaluer la pression de perturbation physio et endocrinienne exercée par les rejets des activités humaines domestiques et économiques. - Sur les effets du transit sédimentaires notamment sur l'Ance où les apports sont en hausse avec un débit en baisse. 			
	<p>70 % des masses d'eau superficielles présentent un bon état selon le SDAGE. 90 % des prélèvements de surface dans le bassin de la Dore sont destinés à l'industrie. Plus de 800 captages assurent l'alimentation en eau potable du territoire dont la qualité est à évaluer. Des pressions à évaluer pour les masses d'eau qui ne sont pas en bon état. Eutrophisation avec mise en évidence de la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau accentuée par le réchauffement climatique.</p>			
	<p>Insuffisance de l'intérêt porté aux zones humides malgré leurs rôles majeurs dans la rétention des eaux et leur épuration</p>	<p>La pérennité de la qualité de la ressource en eau et de la multifonctionnalité des sols (production alimentaire, biodiversité, réserve utile en eau, stockage carbone...) et la préservation du foncier vierge. Enjeu de faire progresser la connaissance en la matière notamment sur les zones humides.</p>	<p>En forêt publique la protection des sols est améliorée par l'ONF par la mise en place de cloisonnements d'exploitation, l'utilisation de modes de débardage alternatifs : câble-mât notamment.</p> <p>Politique affirmée de l'ONF sur la protection, voire la restauration des zones humides intraforestières anciennement boisées, notamment au regard de la capacité de ces zones à soutenir la ressource potentielle eau potable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les démarches locales de préservation des zones humides et d'accompagnement des acteurs. - Engager une réflexion sur une offre de compensation des zones humides. - Accompagner les collectivités et les particuliers pour la mise aux normes de leurs systèmes d'assainissement. - Engager une démarche sur les attendus en matière de diversité culturelle, rotation et diversité biologique, tout en améliorant la résilience des exploitations au sein de leurs filières. - Encourager les communes et EPCI à la mise en place de documents d'urbanisme, à réviser ceux existants pour se mettre en compatibilité avec le SCoT Livradois-Forez approuvé en 2020 et les lois récentes (dont la loi Climat et Résilience) et encourager l'élaboration de PLUI. - Développer les approches de multifonctionnalité des sols (ex : forêts anciennes, potentiel agro...) pour les docs d'urbanisme. - Accompagner le développement de modèle d'occupation de l'espace (compatible OCSGE) pour suivre l'artificialisation des sols. - Etudier et démontrer de la valeur écosystémique des ENAF. - Identifier les sites potentiels de renaturation et compensation écologiques.
	<p>Intensification/modification des pratiques agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retournement des prairies, développement des prairies temporaires, Augmentation des chargements, ensilage... - Manque une valorisation des productions. <p>Difficulté de conciliation entre l'exploitation forestière et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode de gestion peu favorable à la biodiversité (coupe rase). - Renouvellement de la forêt : plantations monospécifiques. - Difficile préservation et restauration des zones humides en particulier dans les boisements monospécifiques. 		<p>Dans le cadre du rôle de l'État sur les documents d'urbanisme : inciter à préserver les espaces naturels et à préserver le foncier vierge en tant que patrimoine commun.</p>	
<p>Utilité de la protection réglementaire des espaces naturels sur le territoire ? Mieux plutôt sur la qualité de la gestion ?</p> <p>Certains outils de protection ont en effet montré leurs limites. Toutefois, la qualité de la gestion est rendu durable avec un moyen de protection réglementaire dans la mesure où les acteurs locaux l'acceptent. Dans un contexte de mise en œuvre de la SAP 2030, le territoire du PNR LF présente des enjeux forts sur certains type de milieux ou espèces qui justifient de travail sur la protection réglementaire forte (type RNN). Ces outils apportent également des moyens en terme de gestion.</p>	<p>La diversité des milieux naturels et des espèces y vivant, mais également les multiples services écosystémiques associés</p>	<p>Stratégie nationale pour les aires protégées (SAP 2030). Animation de la part des services de l'État pour la mise en œuvre de cette stratégie avec des collectivités qui ont un rôle primordial à jouer et encore plus les PNR qui sont des territoires d'exception. Nous sommes sur une stratégie qui se veut ascendante et non pas descendante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une gestion forestière durable compatible avec le maintien de la biodiversité. - Fixer des objectifs ambitieux et de long terme pour la mise en œuvre de nouvelles protections fortes sur le PNR en : <ul style="list-style-type: none"> * s'appuyant sur l'ensemble de la connaissance produite (carte CarHAB, conférence de la biodiversité) pour identifier les secteurs les plus propices, * communiquant, sensibilisant sur le patrimoine écologique en tant que richesse et la nécessité de le préserver, * impulsant une nouvelle vision auprès des élus sur les outils de protections fortes et leur intérêt, * construisant une stratégie partagée entre l'État, le PNR et les collectivités sur la manière de porter les projets de protection forte, * capitalisant sur les bonnes expériences produites dans les autres territoires sur la mise en œuvre de protections fortes et faire lien avec d'autres démarches comme le plan pastoral. 	
<p>Développement des loisirs motorisés et augmentation de la fréquentation «loisirs» => impacts sur la biodiversité</p>	<p>La lutte contre l'artificialisation des sols à travers une mise en œuvre ambitieuse du ZAN</p>	<p>Dans le cadre du rôle de l'État sur les documents d'urbanisme, préserver le foncier vierge en tant que patrimoine commun, inscrire les territoires dans une trajectoire de réduction (-50 % d'ici à 2031) puis à une absence d'artificialisation des sols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la connaissance sur la multifonctionnalité des sols (cartographie) pour assurer une meilleure préservation de leurs différentes fonctions et orienter les choix faits dans les documents d'urbanisme et protéger les espaces où les sols ont la plus forte valeur. - Sensibiliser les élus, les acteurs du territoire et les habitants sur l'importance de la sobriété foncière pour que cette notion soit mieux intégrée dans les projets du territoire. - Développer la reconquête des friches dans le cadre des projets urbains, mais aussi touristiques et pour la renaturation. 	
<p>Développement des espèces exotiques envahissantes</p> <p>Développement des espèces à enjeux pour la santé humaine comme l'ambrosie et chenille processionnaire. Les communes du 43 au sein du PNR LF se trouvent en front de colonisation de ces espèces. 8,6% de la population de Haute-Loire serait allergique à l'ambrosie à feuille d'armoise. Le moustique tigre est également une espèce exotique envahissante installée dans la région depuis 2012, ainsi que les tiques, dont les données épidémiologiques de 2016 font état d'environ 55 000 cas de borrelioses de Lyme au niveau national, dont 12 000 en Auvergne-Rhône-Alpes.</p>	<p>La conservation et la restauration des trames bleues</p>	<p>En forêt publique, intégration de la protection des cours d'eau dans les documents de gestion durable et au moment des coupes et travaux de l'ONF : interdiction d'exploiter les ripisylves naturelles, prélèvement des résineux en bords de cours d'eau, respect des la législation sur leur franchissement, prise en compte des zones humide.</p> <p>Dans le cadre du rôle de l'État sur les documents d'urbanisme, veiller à la préservation de ces trames bleues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les communes et EPCI à la préservation des trames bleues dans leurs documents d'urbanisme. - Favoriser la mise en œuvre d'actions de préservations ou de restauration de ces espaces. 	
<p>Incidence sur la qualité de l'air du brûlage à l'air libre des déchets verts et l'éco-buage qui sont des pratiques du territoire ayant un impact fort sur la qualité de l'air localement (combustion incomplète qui entraîne une pollution atmosphérique par des rejets de particules associées à des composés cancérigènes).</p>	<p>Les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air et au développement des espèces exotiques envahissantes dans le cadre du changement climatique</p>	<p>Production de connaissance sur la qualité de l'air extérieur : - Sur l'interdiction du brûlage à l'air libre : https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts - L'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une plateforme de diagnostic territorial qui permet notamment d'obtenir des cartographies des émissions de polluants : https://diagnostic.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/. - Santé publique France a mené une évaluation quantitative des impacts sur la santé de la pollution de l'air ambiant en région Auvergne-Rhône-Alpes pour permettre aux acteurs locaux, en fournissant des résultats à différentes échelles géographiques, de mesurer les bénéfices potentiels de l'amélioration de la qualité de l'air sur la mortalité et différents indicateurs de santé sur leur territoire. Le rapport complet se trouve sur le site : https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/documents/enquetes-etudes/evaluation-quantitative-d-impact-sur-la-sante-eqis-de-la-pollution-de-l-air-ambiant-en-region-auvergne-rhone-alpes-2016-2018.</p> <p>L'ARS fourni un appui technique aux référents communaux et intercommunaux "ambrosie" et travaille avec le monde agricole sur ce sujet. L'EIRAD surveille la colonisation de la région par le moustique tigre et est en charge avec l'ARS de la lutte antivectorielle pour éviter une épidémie de dengue, chik ou zikala.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les collectivités à l'interdiction de brûlage à l'air libre et les aider pour mettre en œuvre des solutions alternatives. - Favoriser la mise en place de référents "Ambrosie" ou "Espèces à enjeux sur la santé humaine" et structurer la participation aux comités départementaux de lutte contre l'ambrosie et aux plans de lutte des collectivités locales. - Mener des actions de sensibilisation/prévention pour le public sur la présence des tiques et sur les moyens de se protéger. - Favoriser la lutte contre la prolifération du moustique tigre, par des actions d'information et de médiation d'éducation à l'environnement et des dispositions constructives ou d'aménagement visant notamment à limiter la stagnation artificielle de l'eau. - Encourager les communes à produire des arrêtés municipaux pour préserver notamment les enfants des impacts sanitaires liés à la présence et la prolifération de chenilles processionnaires. 	

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complété par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
<p style="text-align: center;">Défi 7</p>  <p>Quelle identité pour le Livradois-Forez et comment renforcer son appropriation ?</p>	<p>Des politiques de valorisation des patrimoines culturels dispersés et hétérogènes à l'échelle du Livradois-Forez, portées essentiellement par les EPCI</p>	<p>La disparition d'éléments de patrimoine non protégés, liés à l'histoire industrielle et agricole, vernaculaire, archéologique</p>	<p>Il existe 2 Programmes de recherches archéologiques autorisés ou à venir par la DRAC/SRA pour améliorer la connaissance de l'histoire et de la nature des occupations humaines sur ce territoire sur le temps long :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme ACIS « Aménagements de Cours d'eau et leurs Impacts sur les écoSystèmes » concernant la vallée de la Dore et ses affluents qui présente un potentiel d'études pluridisciplinaires intéressant, un terreau fertile pour développer une méthodologie à la croisée des études environnementales et archéologiques ; - Le programme « Archéologie des Hautes Chaumes du Forez » qui a mis en évidence de nombreux indices et vestiges de la présence humaine sur la montagne depuis la Préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine, lors d'une première triennale (2017-2020). Ce programme repart pour une nouvelle triennale avec de nouvelles problématiques complétant la thématique principale des habitats et activités pastorales depuis le Moyen Age, ressortie lors des premières investigations. <p>L'UDAP 63 intervient au niveau des « Porter à connaissance des PLUI et demande une identification des éléments de patrimoine non protégés, bâti ou non bâti, tout en associant un règlement permettant leur protection et leur restauration dans les règles de l' Art. (article L-151-19 du code de l' urbanisme).</p> <p>L'ONF prend en compte le patrimoine historique dans la gestion forestière sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des informations de la DRAC (vestiges en forêt...), - des prescriptions des ABF aux alentours des monuments classés, - des sites classés ou en cours de classement (site classé des hautes chaumes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les inventaire des données archéologiques sur le territoire du Parc afin de mieux les protéger par la suite et les faire connaître au grand public (de nombreux sites et indices de sites archéologiques sont déjà recensés sur l'ensemble du territoire du Parc). - Initier des projets et thématiques de recherche en lien avec l'Archéologie (le SRA pourra proposer des projets que le Parc pourrait soutenir et soumettre/accompagner des projets de valorisation et de médiation du patrimoine archéologique en lien avec les autres partenaires : Départements Loire- Puy de Dôme- Haute-Loire - Allier, VPAH, écoles, musées).
	<p>Des patrimoines immatériels dont la préservation et l'appropriation restent fragiles (savoir-faire économiques, patrimoine linguistique, patrimoine littéraire et musical)</p>	<p>La perte d'appropriation des patrimoines par les habitants, avec un sentiment de « désaffection culturelle »</p>	<p>L'UDAP 63 participe aux études sur les secteurs à fort enjeu patrimonial par exemple le site classé des Hautes-Chaumes. Etudes visant à identifier et documenter le bâti et les espaces non bâtis avant ou après leur restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour favoriser la connaissance historique, de l'évolution du bâti et des paysages qui permet l'appropriation des patrimoines par les habitants : initier la médiatisation des opérations archéologiques auprès du grand public, nourrir des programmes de conférences, et ainsi contribuer à la connaissance historique du territoire, élément constitutif de l'identité territoriale (les études pourraient être médiatisées auprès du grand public par des publications, conférences, visites). - Développer les transmissions par l'école notamment en lien avec des dynamiques contemporaines en s'appuyant sur le numérique et des résidences d'artistes (structures existantes : centre d'art, Ambert, La Chaise Dieu). - Développer l'image du territoire à l'extérieur en s'appuyant sur ses richesses culturelles et patrimoniales.
	<p>Un Syndicat Mixte de PNR « désengagé » sur le sujet des patrimoines culturels et de la culture</p>	<p>L'usage et la transmission des méthodes de construction et des savoir-faire architecturaux autour de la pierre, du bois et du pisé</p>	<p>L'UDAP 63 soutient l'usage et la transmission des méthodes de construction et les savoirs-faire architecturaux caractéristiques de ce territoire. Les constructions en pierre, pisé, les toiture en chaume etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer la politique de communication des savoirs faire architecturaux. - Favoriser pour la réutilisation et la restauration du bâti ancien qualitatif la réalisation d'études archéologiques simples et rapides (diagnostics d'archéologie préventive), visant à documenter le bâti avant sa réfection, mettre en évidence les éléments anciens et les documenter avant leur disparition. Ces opérations, menées en séries, pourraient donner lieu à des synthèses par bourg, utilisables pour nourrir le discours des visites patrimoniales. Ce sont aussi des outils d'aide à la décision lorsqu'il s'agit de mettre en valeur des éléments patrimoniaux : une fois les éléments patrimoniaux identifiés, il devient possible de les conserver et de les mettre en valeur. - Développer l'archéologie expérimentale qui vise à étudier par la pratique les savoir faire anciens, à retrouver les gestes pour mieux comprendre les structures archéologiques (c'est aussi un moyen de partager avec le grand public, souvent très intéressé par cette médiation vivante et chaleureuse).
	<p>La préservation et l'appropriation des patrimoines immatériels à travers des politiques de valorisation plus homogènes et décloisonnées</p>	<p>Archéologie programmée : archéologie expérimentale</p>		

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
<p>Défi R</p> <p>Quels modes (et idéaux) de vie proposer dans le Livradois-Foréz ?</p> 	<p>Des modes de vie qui génèrent des besoins en déplacement importants dans un contexte de crise énergétique, et de forte dépendance à la voiture individuelle.</p>	<p>La coopération et la solidarité, dans un contexte de crise économique et sociale</p>		
	<p>Des aspirations des habitants/entrepreneurs qui évoluent : Modes de vie, rapport au travail, organisation individuelle...</p>	<p>La place de nouvelles formes d'activité économique et de rapport au travail, face à des aspirations qui montent en puissance dans la société</p>		
	<p>Une offre éducative essentiellement ciblée sur le jeune public, avec des besoins de diversification des publics cible, de mise en réseau de l'offre et d'investissement de nouveaux outils de communication.</p>	<p>L'équilibre entre les activités humaines et le socle environnemental, réinterrogeant la place de l'homme dans son environnement.</p>	<p>La gestion des forêts publiques par l'ONF participe à la préservation des écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trames verte et bleue - Classement hors sylviculture d'une partie de la surface gérée : réseau Frêne 	
	<p>Des comportements et activités pas toujours en adéquation avec les enjeux environnementaux : loisirs impactants, évolution des pratiques agricoles et forestières, tension sur la ressource en eau, impacts sur la biodiversité...</p> <p>Des secteurs de baignade mis sous tensions par les effets du changement climatique, à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'allongement de la saison propice à la baignade (fréquentation hors saison) ; - L'augmentation des rejets ; - De nouveaux comportements touristiques tels que la recherche de la fraîcheur et de points de baignade ; - Un risque de fermeture de certaines étendues d'eau à la baignade à cause de la baisse potentielle de la qualité de l'eau (ex : risque cyanobactéries augmenté), ou bien des situations d'étiage problématiques. <p>Les risques de pollution proviennent de diverses sources. Les lieux de baignade très fréquentés sont parfois pollués par le déversement d'eaux usées non traitées, le ruissellement des excréments d'animaux et les engrais provenant d'exploitations agricoles voisines, susceptibles d'entraîner des risques directs pour la santé et déclencher la prolifération d'algues toxiques. Certains sites peuvent également être touchés par la pollution chimique provenant d'activités industrielles ou être pollués en raison d'un mauvais assainissement ou par les d'excréments d'animaux domestiques et les déchets laissés par les usagers.</p> <p>Le changement climatique entraînant un déficit hydrique, des phénomènes extrêmes tels que les crues, les tempêtes et les sécheresses peuvent aussi avoir un impact fort sur la qualité des eaux de baignade. L'augmentation des températures stimule ainsi le développement du phytoplancton, en particulier celui des cyanobactéries (apparition à des nouveaux endroits), ce qui peut aggraver les effets de l'eutrophisation.</p>	<p>La durabilité des pratiques touristiques et de loisirs, avec des pratiques pas toujours respectueuses du territoire et de ses richesses.</p>	<p>L'ONF veille à la protection des massifs forestiers gérés par des actions de police. Il prend également en considération en vue de leur durabilité, la compatibilité des activités de loisir en forêt avec la fonction économique de la gestion forestière. Il existe une demande de l'Etat auprès de l'ONF, dans son contrat d'objectifs 2021-2025, de développer les missions de police pilotée, si besoin en interservices, et notamment vis-à-vis des véhicules terrestres à moteur.</p> <p>Les préfetures sont en charge de l'instruction des procédures d'organisation de manifestations sportives, notamment s'agissant des VTM qui constituent un enjeu fort.</p> <p>L'ARS mène le contrôle sanitaire des baignades déclarées. Les spots sauvages ne sont pas contrôlés. Il existe 2 baignades (plan d'eau) contrôlées par l'ARS sur les communes de Champagnac-le-Vieux et La Chaise Dieu. La qualité est bonne. Cependant, des efflorescences de cyanobactéries apparaissent désormais sur ces plans d'eau. Le profil de baignade est obligatoire avec la nouvelle réglementation de 2006 et consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire e la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollutions. Les gestionnaires ont réalisé ces profils de baignades.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives. - Améliorer la sensibilisation des organisateurs et participants aux enjeux forts du territoire à travers le cas échéant la mise en place de labellisations spécifiques octroyées par le PNR. - Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation des élus, notamment pour les manifestations qui se déroulent uniquement sur le territoire d'une commune.

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par les services de l'État	Enjeux identifiés par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
<p>Défi 9</p>  <p>Quel avenir pour la forêt, face aux évolutions climatiques et aux enjeux de mobilisation durable d'une ressource abondante ?</p>	<p>Le Parc signe une convention de partenariat avec l'éducation nationale, renouvelée tous les 5 ans. Cette convention définit les offres et les obligations de chacun des partenaires et prend appui sur les textes fondateurs concernant l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle édictés par l'éducation nationale.</p>	<p>Pérenniser le conventionnement et le partenariat entre MEN et PNRLF.</p>	<p>Politique nationale déclinée au niveau local</p>	<p>- Poursuivre le partenariat entre le PNR et le ministère de l'éducation nationale avec l'ensemble de ses déclinaisons.</p>
	<p>Le service éducatif du Parc intégrant des animateurs et un professeur relais mis à disposition par l'éducation nationale, développe une offre d'actions en direction avec les établissements scolaires et les écoles.</p> <p>Les actions menées sont nombreuses, renouvelées d'une année à l'autre sous forme de projets fédérateurs.</p> <p>Le professeur relais est missionné par l'éducation nationale (DAAC) à raison de 3H00 hebdomadaires.</p> <p>Par ailleurs, le Parc développe des actions culturelles soutenues par la DAAC autour du cinéma et de la lecture. Ces actions drainent un nombre important d'élèves.</p>	<p>Développement d'une culture artistique, scientifique et citoyenne liée aux objectifs visés par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture établi par l'éducation nationale à l'intention de tous les élèves.</p> <p>Faire évoluer les projets en intégrant davantage l'ensemble des objectifs de développement durable et le futur référentiel de compétences en cours d'écriture par un groupe de travail du CSP.</p> <p>La lecture est reconnue comme grande cause nationale. Les actions du Parc dans ce domaine sont tout à fait exemplaires et à poursuivre.</p>	<p>Politique nationale déclinée au niveau local</p>	<p>- Poursuivre le partenariat entre le PNR et le ministère de l'éducation nationale avec l'ensemble de ses déclinaisons.</p>
	<p>Fonction de mise en réseau : le parc met en relation les collectivités, des associations et des prestataires impliqués dans les projets développés par les structures scolaires.</p> <p>Ces projets sont dirigés vers l'éducation artistique et culturelle avec une implication des différents partenaires permettant de diversifier l'offre et de faciliter la mise en œuvre des actions.</p>	<p>Sensibilisation au patrimoine territorial, historique, architectural, cinématographique, littéraire, naturel... appropriation des enjeux de connaissance et de protection.</p>	<p>Politique nationale déclinée au niveau local</p>	<p>- Poursuivre le partenariat entre le PNR et le ministère de l'éducation nationale avec l'ensemble de ses déclinaisons.</p>
	<p>Élargissement des actions menées aux autres contextes et autres publics : temps périscolaire, centres de loisirs, grand public, élus...</p>			
		<p>Le développement de l'éducation à la santé environnementale (ESE) qui provient de la rencontre de deux champs d'actions : l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et l'Éducation et Promotion de la Santé (EPS). Il s'agit d'une éducation à la citoyenneté qui repose sur la volonté d'émancipation de la personne pour la rendre actrice de son développement. Elle s'appuie sur l'éducation au choix, au vivre ensemble et à la qualité de vie. Elle prône l'écoute, la tolérance et l'esprit critique pour développer la capacité de participer au débat public (démocratie sanitaire et environnementale) et d'agir de façon éclairée.</p>	<p>Les Délégations départementales de l'ARS, ainsi que les référents ESE départementaux (animation par le GRAINE et l'IREPS ARA) et l'URCPIE peuvent fournir au PNR les outils pédagogiques et de sensibilisation disponibles sur différentes thématiques telles que les espèces à enjeux pour la santé humaine (ambrosie, chenilles processionnaires, tiques, moustiques tigres...), l'eau, l'air, le bruit, etc.</p> <p>Des ressources pour agir en Éducation et promotion de la Santé-Environnement sont mises à disposition sur le site agir-ese.org, porté par le GRAINE et l'IREPS ARA pour le compte de l'ARS et de la DREAL dans le cadre du plan régional Santé-Environnement.</p>	<p>- Développer des actions d'éducation et de sensibilisation des habitants du territoire aux enjeux en matière de santé environnement.</p> <p>- Accompagner les acteurs du territoire souhaitant développer des actions ESE.</p>

Atelier « défi »	Éléments de contexte identifiés par le PNRLF et complétés par les services de l'État	Enjeux identifiés par le PNRLF et complété par les services de l'État	Politiques publiques étatiques portées sur ce territoire dans le cadre de cet enjeu	Expression des attentes de l'État envers la charte du Parc (prospective à 15 ans, démarches expérimentales attendues) concernant cet enjeu
 <p>Quel rôle pour le Syndicat Mixte du Parc?</p>	<p>Un rôle conforté et légitimé, soutenu par une évolution du positionnement du Syndicat mixte. Plusieurs générations d'approches se sont succédées et ont participé à fonder l'identité actuelle du parc : une approche centrée sur le développement économique et social pour (re)vitaliser le territoire, puis, une approche centrée sur le partenariat et l'assistance aux collectivités, et aujourd'hui un Parc « boîte à outils » disponible et expert avec une capacité à innover largement mobilisée.</p>	<p>Conforter le positionnement du SMAG et permettre son évolution pour s'adapter aux besoins du territoire.</p>	<p>La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets adoptée le 20 juillet 2021 a pour ambition d'ancrer l'écologie dans le quotidien des citoyens. Ce texte doit permettre d'accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire, et d'accompagner les acteurs dans cette mutation au travers notamment de la division par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et l'atteinte du « zéro artificialisation nette » d'ici 2050 dans l'ensemble des collectivités territoriales. Cette loi assure également l'affirmation du rôle fondamental et continu de l'éducation au développement durable, du primaire au lycée, un meilleur encadrement de la publicité ou encore un soutien accru aux énergies renouvelables.</p>	<p>- Déployer l'approche « boîte à outils » en innovant et en diffusant ses innovations dans le cadre de la Transition écologique, solidaire, sociale, et économique</p> <p>- Améliorer l'appui et implication des acteurs locaux dans le cadre du contrat local de santé Thiers-Ambert-Billom.</p> <p>- Il conviendra de préciser le rôle du conseil scientifique du PNR dans le rapport de la charte.</p>
	<p>Un Syndicat mixte du Parc à la fois structure de conseil et locomotive pour la mise en place de démarches innovantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une montée de l'ingénierie révélée par les différents portages au cours de la charte actuelle (SAGE Dore, SCoT, Grand cycle de l'eau..) ; - une vocation expérimentale soutenue, reconnue et exploitée. <p>Une responsabilisation des collectivités locales par rapport à leurs compétences actuelles et à venir, en harmonie avec leur échelle d'action au niveau du bassin hydrographique.</p>	<p>Conforter le rôle de « démonstrateur » du SMAG afin de favoriser l'émergence de démarches innovantes et vertueuses.</p>	<p>Une stratégie régionale sur l'eau, l'air et le sol, officiellement lancée par le préfet de région le 28 mai 2021, a pour objectif, à l'horizon 2040, d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau, de limiter la pollution des sols, afin de préserver ces ressources naturelles, pour les rendre plus résilientes au changement climatique. Cette stratégie régionale a ainsi pour but de soutenir les bonnes initiatives afin de maintenir les conditions du développement économique et humain de la région Auvergne-Rhône-Alpes tout en préservant ses milieux naturels.</p> <p>L 'Agence de l'eau Loire Bretagne a un rôle d'animation global du processus, réaffirmé pour l'outil CT et l'outil SAGE.</p>	<p>- La contribution du PNR Livradois-Forez à l'atteinte de cet objectif est particulièrement attendue, notamment par les moyens innovants et démonstratifs que le PNR saura mettre en place pour guider les politiques publiques.</p> <p>-Élargir aux autres bassins versants de son territoire l'approche systémique menée sur celui de la Dore, avec les partenaires, en recherchant un effet de diffusion par "capillarité" sur les territoires, surtout ceux compris pour partie dans le périmètre de révision.</p>
	<p>De nombreuses conventions avec les partenaires gravitant autour du Parc afin de mettre en œuvre les ambitions de la charte, mais pour lesquelles toutes ne sont pas « actives ».</p>	<p>Poursuivre les actions de contractualisation avec les partenaires du parc et faire vivre les conventionnements qui en découlent.</p>	<p>En matière d'articulation d'outils de financement et de programmation, aux contrats de ruralité qui liaient l'État et les EPCI jusque fin 2020 ont succédé de nouveaux outils, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ils visent explicitement à accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires. Ils intègrent les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales et constituent des critères de priorisation de crédits.</p>	<p>- L'ambition à poursuivre est de catalyser, coordonner, susciter les initiatives au-delà du portage en propre par le Parc d'un certain nombre d'actions.À travers ces nouveaux modes de contractualisation, des liens sont à consolider ou établir dans la mise en œuvre des projets sur les CRTE concernés en totalité ou pour partie sur le périmètre d'étude.</p> <p>- Afin d'intégrer les avancées obtenues par ces CRTE, il convient que la révision de la charte intègre les dynamiques engendrées et les premiers résultats obtenus, qui pourront aussi constituer des leviers de déploiement des actions au-delà du périmètre du PNR.</p> <p>- Développer les contrats locaux de santé sur les territoires le nécessitant en assurant une approche pluridisciplinaire sur les questions de santé.</p>
	<p>Une gouvernance revisitée par le fonctionnement à la carte du Syndicat mixte et les évolutions institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une organisation territoriale nouvelle, - des instances réorganisées pour « tester » de nouvelles façons de dialoguer avec les collectivités signataires, - une approche « sur mesure » et plus « individuelle » dans la relations aux communes, - une place plus grande laissée à l'informel dans ces échanges. 	<p>Maintenir un bon niveau d'adaptation aux évolutions de l'organisation territoriale.</p>	<p>Cette révision de charte s'inscrit dans la suite des lois Notre (7 août 2015 - réforme territoriale) et 3 DS (21 février 2022). Cette dernière vise notamment à décliner la transition écologique sur le terrain, notamment au travers de la promotion des énergies renouvelables, des ajustements dans la procédure de désignation et de gestion des sites Natura 2000, ou encore de la possible délégation de l'Agence de de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au Conseil régional d'un fonds visant à aider les collectivités territoriales, les entreprises et les organismes relais engagés dans une démarche territoriale de transition vers l'économie circulaire.</p>	<p>- Affirmer et renforcer les partenariats suite au renouvellement de la gouvernance sur le territoire du Parc lié à la reforme territoriale en prêtant une attention particulière à la grande taille du PNR et aux effets qui peuvent apparaître dilués de son action, aux liens ville-campagne (contrats de réciprocité), et selon la nouvelle géographie du périmètre de classement en créant des liens nouveaux avec le Département de l'Allier et les communes associées.</p> <p>- Renforcer les liens et synergies avec les autres PNR, notamment celui des Volcans d'Auvergne dont la charte va être révisée prochainement, et celui du Pilat, dont la révision de charte est concomitante.</p> <p>- Favoriser les liens entre ces 3 Parcs pour évaluer les travaux qui pourraient être menés en commun, par exemple dans les domaines de la connaissance et de la préservation de la biodiversité, avec une mention spéciale pour les corridors écologiques qui relient les parcs entre eux, mais aussi dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, de l'alimentation, ...Il est attendu que la révision de la charte soit l'occasion de se questionner sur ces synergies qui pourraient être inscrites dans les chartes respectives.</p> <p>- Prévoir et organiser le partage de ses expériences avec d'autres territoires de villes et métropoles proches de secteurs ruraux et patrimoniaux, en particulier dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.</p>
	<p>Une perte de vision stratégique globale du Syndicat mixte : la confiance accordée par les collectivités au Syndicat mixte se traduit par une tendance de ces dernières à le percevoir comme « un prestataire de services », au détriment de son rôle d'animateur associant et fédérant les élus dans le portage et la mise en œuvre de la Charte.</p>	<p>Réaffirmer le rôle d'animateur du SMAG.</p>		<p>- La gouvernance de ce territoire et l'articulation des démarches en place, constituent un élément de contexte particulier à prendre en compte. L'écriture de la charte devra nécessairement s'inscrire dans ce cadre avec un objectif de coordination des politiques d'aménagement du territoire autour d'une stratégie partagée. Le syndicat mixte du Parc a vocation à être le socle sur lequel asseoir le pilotage et la gouvernance de ce territoire inter-départemental dans le contexte institutionnel renouvelé. - Renforcer les liens et synergies avec les EPCI, en particulier ceux qui ne sont pas inclus totalement dans le PNR lesquels pourraient se traduire par des conventions pluriannuelles à établir ou à renouveler.</p>
<p>Un manque de lisibilité des actions menées par le syndicat mixte malgré des efforts de sensibilisation et communication.</p> <p>La transversalité de l'action du Parc freinée par une tendance à la segmentation des sujets portés.</p>	<p>Poursuivre les actions de sensibilisation aux actions menées par le SMAG.</p>		<p>- Réaffirmer les rôles du PNR au travers d'une identification spécifique de toutes ses missions (celles prévues par le code de l'environnement et les autres).</p> <p>- Dans le cadre de l'Éducation au développement durable (EDD) poursuivre les actions de sensibilisation et valorisation. Par ailleurs, poursuivre les propositions d'action culturelle de grande qualité à travers les réseaux de cinéma itinérant et de bibliothèques.</p>	